

2008/671 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION AMICALE CYCLISTE LYON VAISE - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise a organisé trois grands prix cyclistes (Lyon Vaise, Lyon Gerland et Lyon Ménival) et la Polymultipliée Lyonnaise.

Un quatrième grand prix cycliste a été organisé par l'Association Etoile Cycliste Lyon Monplaisir. Il vient compléter les trois autres grands prix, ils constituent alors le grand prix cycliste de la Ville de Lyon. Les résultats de ces quatre épreuves ont donné lieu à un classement général.

Afin d'assurer la sécurité maximale des participants et du public, des coûts supplémentaires ont été engendrés sur chacune des épreuves. L'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise sollicite donc une aide complémentaire de la Ville de Lyon à hauteur de 5 000 €.

Le budget prévisionnel de l'ensemble de ces manifestations s'élevait à 97 362 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 5 000 euros à l'Association Cycliste Lyon Vaise.

La direction des sports participera à hauteur de 2 500€. »

Vu ladite convention ;

Vu les avis émis par les Conseils des 5^e, 7^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de sa Commission Jeunesse – Sports et Vie Associative ;

DELIBERE

1- Une subvention complémentaire de 5 000 euros est allouée à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise, est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008 pour moitié sur le programme MANIFSPORT, opération SUBMANSP, ligne de crédit n° 5015, imputation 415-6574 et pour l'autre moitié sur le programme SPF12, ligne de crédit 3917, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD